

*Caisse Régionale de Crédit Agricole du
Finistère*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2010

**Arrêtés par le Conseil d'administration
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère
en date du 28 janvier 2011**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010	6
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	11
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	23
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	23
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	24
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	26
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	28
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	29
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	29
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE ...	30
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	30
NOTE 12 DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE.....	31
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	31
NOTE 14 PROVISIONS.....	32
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	32
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	33
NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	35
NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	36
NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	36
NOTE 20 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	36
NOTE 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	37
NOTE 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	39
NOTE 23 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	40
NOTE 24 REVENUS DES TITRES.....	41
NOTE 25 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	41
NOTE 26 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	41
NOTE 27 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	42
NOTE 28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	42

NOTE 29 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	42
NOTE 30 COUT DU RISQUE	43
NOTE 31 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	44
NOTE 32 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION	45
NOTE 33 AFFECTATION DES RESULTATS.....	45
NOTE 34 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	45
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE	45

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées		40 143	45 901
Caisse, banques centrales		26 234	34 901
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3	13 909	11 000
Opérations internes au Crédit Agricole	3	290 297	431 073
Opérations avec la clientèle	4.1	8 001 124	7 635 330
Opérations sur titres :		377 896	357 508
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.2, 5.3	135 066	133 258
Actions et autres titres à revenu variable	5, 5.2	242 830	224 250
Valeurs immobilisées		617 047	605 786
Participations et autres titres détenus à long terme	6, 7	545 413	544 902
Parts dans les entreprises liées	6, 7	15 767	10 313
Immobilisations incorporelles	7	1 029	1 445
Immobilisations corporelles	7	54 838	49 126
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		195 947	223 101
Autres actifs	8	107 443	77 924
Comptes de régularisation	8	88 504	145 177
TOTAL ACTIF		9 522 454	9 298 699

PASSIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées		6 048	5 589
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	6 048	5 589
Opérations internes au Crédit Agricole	10	5 330 607	5 405 729
Comptes créditeurs de la clientèle	11.1,11.2	1 911 234	1 723 286
Dettes représentées par un titre	12	912 158	877 306
Comptes de régularisation et passifs divers		213 350	188 755
Autres passifs	13	41 114	38 788
Comptes de régularisation	13	172 236	149 967
Provisions et dettes subordonnées		203 127	203 116
Provisions	14,15	150 807	138 238
Dettes subordonnées	17	52 320	64 878
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG :	18	945 930	894 918
Capital souscrit		100 074	100 074
Primes d'émission		142 443	142 443
Réserves		644 190	597 407
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement	14	666	656
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		58 557	54 338
TOTAL PASSIF		9 522 454	9 298 699

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNÉS	1 392 248	1 457 506
Engagements de financement	1 233 707	1 306 919
Engagements de garantie	156 754	147 323
Engagements sur titres	1 787	3 264

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS REÇUS	2 621 326	1 862 095
Engagements de financement	620 152	182 702
Engagements de garantie	1 999 387	1 676 129
Engagements sur titres	1 787	3 264

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	23	355 859	374 662
Intérêts et charges assimilées	23	-233 931	-258 932
Revenus des titres à revenu variable	24	25 433	25 076
Commissions (produits)	25	147 428	143 104
Commissions (charges)	25	-27 777	-29 288
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	-412	44
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	1 474	4 518
Autres produits d'exploitation bancaire	28	3 980	3 586
Autres charges d'exploitation bancaire	28	-2 981	-2 410
Produit net bancaire		269 073	260 360
Charges générales d'exploitation	29	-141 998	-135 476
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations		-5 585	-4 712
Résultat brut d'exploitation		121 490	120 172
Coût du risque	30	-37 801	-31 921
Résultat d'exploitation		83 689	88 251
Résultat net sur actifs immobilisés	31	-617	-2 936
Résultat courant avant impôt		83 072	85 315
Résultat exceptionnel		-86	-68
Impôt sur les bénéfices		-24 429	-30 253
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			-656
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		58 557	54 338

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Finistère est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25% du capital de la Caisse Régionale du Finistère sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale du Finistère au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2010

Participation de la Caisse Régionale au capital de la SAS Rue la Boétie

Dans le cadre du développement du Groupe, la Caisse Régionale a participé, au cours du 1^{er} semestre 2010, à l'augmentation de son avance en compte courant dans les comptes de la SAS Rue la Boétie pour un montant de +8,8 millions d'euros. Simultanément à cette décision, la Caisse Régionale du Finistère a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie, intervenue au cours du mois de Juillet 2010, à hauteur de 13,2 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par la capitalisation partielle de l'avance en compte courant consentie par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie.

Nouveau régime d'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole

Le régime fiscal de groupe a été institué en 1987 en vue de faciliter l'optimisation de la situation fiscale des groupes français en matière d'impôt sur les sociétés.

Le nouveau régime, introduit par la loi de finances rectificative pour 2008, a pour objet d'étendre, à compter de 2009, l'application du régime fiscal de groupe aux quatre groupes bancaires mutualistes.

Le régime fiscal de groupe peut se résumer comme opérant un simple changement de « percepteur », les sociétés membres devant verser l'impôt sur les sociétés dont elles sont redevables non pas directement au Trésor, mais à « l'organe central » dont elles relèvent, à charge pour celui-ci de le reverser au Trésor.

Le régime fiscal de groupe conduit à une réduction de la charge fiscale globale du Groupe par, notamment, l'élimination des frottements fiscaux sur les opérations intragroupe (distributions internes au groupe...). L'économie d'impôt en découlant fait l'objet d'une réallocation aux entités membres du Groupe.

Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, l'économie d'impôt sur les sociétés générée par l'application du nouveau régime d'intégration fiscale de groupe s'élève à 759 K€ au titre de l'exercice 2010.

Projet NICE

Le projet Nouvelle Informatique Convergente Évolutive (NICE) rentre dans sa phase opérationnelle. En effet lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de NICE, axé sur les « Caisses Régionales à 10 ans » il a été décidé de construire un système d'information unique orienté Client et Distribution afin d'assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée. Ce projet concerne 5 communautés informatiques et 39 Caisses Régionales de Crédit Agricole. Il est planifié sur 4 ans jusqu'en 2013. Deux GIE ont été créés pour assurer la gouvernance du projet. Il s'agit d'une part du Gie CA-Technologies pour la MOE et d'autre part du Gie CA-Services pour la MOA. De fait, le projet NICE se traduit par une augmentation des charges informatiques (MOE, MOA et Fonds de péréquation) d'environ 4,5 millions d'euros sur 2010.

Pacte des Coopérations Bretonnes

A l'issue d'une année 2009 qui s'est traduite d'une part par la signature, le 5 janvier 2009, d'une convention de groupement de fait entre les quatre Caisses Régionales et, d'autre part, par l'installation de pôles d'expertise régionaux, le premier semestre 2010 concrétise les synergies

entre les Caisses Régionales Bretonnes et la mise en place de deux nouveaux pôles d'expertise. Il s'agit notamment :

- du Back Office Marchés : sous la responsabilité de la Caisse Régionale des Côtes-d'Armor,
- de la communication commerciale : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	03 décembre N° 2009-03	1 ^{er} janvier 2010 Ce nouveau règlement n'a pas été mis en œuvre par la CR du Finistère au vu de l'impact non significatif sur les comptes 2010
Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	07 octobre N° 2010-04	1 ^{er} janvier 2010 L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la CR du Finistère sur l'exercice 2010.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2010, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale du Finistère constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale du Finistère à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale du Finistère au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de FRBG

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'établit à 1,2 milliard d'euros.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 20 et 21.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2008 ;

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont couverts par des fonds externalisés auprès d'un assureur, la société Prédica.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à : la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les régimes à prestations définies sont au nombre de 3 :

- Indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel
- Retraites supplémentaires pour les cadres de Direction
- Fomugé- Prédica pour le Président du Conseil d'Administration

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « retraite » mais enregistre en « frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	11 043				11 043	3	11 046	6 546
à terme					0		0	
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				2 847	2 847	16	2 863	4 454
Total	11 043				13 890	19	13 909	11 000
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							13 909	11 000
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	42 290				42 290		42 290	72 281
Comptes et avances à terme	70 735	22 225	63 770	46 224	202 954	8 085	211 039	321 829
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				36 900	36 900	68	36 968	36 963
Total	113 025	22 225	63 770	83 124	282 144	8 153	290 297	431 073
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							290 297	431 073
TOTAL							304 206	442 073

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédits s'élèvent à 39 831 K€

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2010							31/12/2009
	?3mois	>3mois ?1an	>1 an ?5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	6 884	17	19		6 920		6 920	7 175
Autres concours à la clientèle	401 747	940 234	2 936 524	3 795 150	8 073 655	52 022	8 125 677	7 739 256
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	61 078				61 078	1 092	62 170	62 573
Dépréciations							-193 643	-173 674
VALEUR NETTE AU BILAN	469 709	940 251	2 936 543	3 795 150	8 141 653	53 114	8 001 124	7 635 330

Commentaires :

Les prêts participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à : 249 k€

Les prêts subordonnés consentis à la clientèle s'élèvent à 45 500 K€ (SNC COURCELLES)

Parmi les créances sur la clientèle 1 077 710 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la BCE au 31 décembre 2010 contre 926 812 milliers d'euros au 31 décembre 2009

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2010					31/12/2009				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
- Particuliers	3 441 619	47 026	24 652	30 376	17 698	3 255 963	45 426	22 254	28 921	17 057
- Agriculteurs	1 141 055	102 518	45 545	67 819	37 386	1 158 011	101 346	38 915	65 259	32 280
- Autres professionnels	1 013 880	61 887	34 405	41 114	27 399	1 024 042	66 171	33 128	40 914	26 384
- Société financières	176 786	2 579	1 114	1 241	793	144 743	1 463	1	1 096	1
- Entreprises	1 442 691	74 848	26 116	52 916	22 708	1 358 072	64 627	17 899	37 263	15 062
- Collectivités publiques	925 768	0	0	0	0	820 858	0	0	0	0
- Autres agents économiques	52 968	336	305	176	146	47 315	312	310	221	219
TOTAL	8 194 767	289 194	132 137	193 642	106 130	7 809 004	279 345	112 507	173 674	91 003

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2010					31/12/2009
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :						
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		38 916		94 773	133 689	131 323
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		329		2 805	3 134	2 912
Dépréciations		-1 061		-696	-1 757	-977
Valeur nette au bilan					135 066	133 258
Actions et autres titres à revenu variable		244 229			244 229	225 432
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-1 399			-1 399	-1 182
Valeur nette au bilan					242 830	224 250
Total valeurs nettes		281 014		96 882	377 896	357 508
Valeurs estimatives	0	303 187	0	96 377	399 564	374 572

Commentaires :

Pas de transfert de titres en cours d'exercice

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 20 041 k€ au 31/12/2010, contre 17 182 k€ au 31/12/2009.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 1 603 k€ au 31/12/2010, contre 634 k€ au 31/12/2009

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Encours nets 31/12/2010	Encours nets 31/12/2009
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	79 585	82 751
Sociétés financières	247 498	228 891
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	50 813	45 866
Divers et non ventilés		
Total en principal	377 896	357 508
VALEUR NETTE AU BILAN	377 896	357 508

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2010				31/12/2009			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	133 689		244 229	377 918	131 323		225 432	356 755
dont titres cotés	80 708			80 708	59 922			59 922
dont titres non cotés (1)	52 982		244 229	297 211	71 401		225 432	296 833
Créances rattachées	3 134			3 134	2 912			2 912
Dépréciations	-1 757		-1 399	-3 156	-977		-1 182	-2 159
VALEUR NETTE AU BILAN	135 066	0	242 830	377 896	133 258	0	224 250	357 508

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français pour 236 620 K€
dont OPCVM français de capitalisation pour 229 224 K€

OPCVM étrangers pour 6 210 K€
dont OPCVM étrangers de capitalisation pour 6 210 K€

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 71 373 K€. Leur valeur estimative au 31 décembre 2010 s'élève à 77 093 K€.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2010 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	95 539	100 955
OPCVM obligataires	34 253	37 937
OPCVM actions	102 519	110 878
OPCVM autres	10 519	10 959
TOTAL	242 830	260 729

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2010							31/12/2009
	<=3mois	>3mois <=1an	>1 an <=5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 997	7 019	96 700	26 973	133 689	3 134	136 823	134 235
Dépréciations					0		-1 757	-977
VALEUR NETTE AU BILAN					133 689	3 134	135 066	133 258
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					0	0	0	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
					416 196	413 728	93 868				
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1)	€	730 622	32 543	2,41%	17 569	17 569	8 217			18 669	248
SACAM INTERNATIONAL (1)	€	856 238	-49 543	2,29%	20 571	18 103				-49 641	0
SAS RUE LA BOETIE (1)	€	2 312 121	13 872 073	2,29%	378 056	378 056	85 651			535 286	12 684
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participations											
					17 656	14 859	455				
UNION EXPANSION OUEST	€	55 002	39 834	12,84%	9 997	9 997				8 360	0
CA BRET. HABITAT HOLDING (1)	€	20 000	7 253	25,00%	5 000	2 891	455			-3 156	0
CA BRETAGNE VENTURES	€	6 001	-784	27,78%	1 667	1 452				20	0
SACAM FIRECA	€	22 510	870	2,22%	992	519				872	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
	€				41	41					
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
	€				8	8	15 600				
Autres titres de participations											
	€				23 309	18 888	3 296				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					457 210	447 524	113 219	0			

(1) Le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure

Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	8	8	8	8
Titres cotés				
Avances consolidables	15 600	15 600	10 202	10 202
Créances rattachées	159	159	103	103
Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN	15 767	15 767	10 313	10 313
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	445 147	663 245	426 575	625 972
Titres cotés				
Avances consolidables	97 619	97 619	104 752	103 518
Créances rattachées	278	278	7 903	7 903
Dépréciations	-6 974		-4 098	
Sous-total titres de participation	536 070	761 142	535 132	737 393
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	12 055	10 074	12 406	10 286
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées			76	76
Dépréciations	-2 712		-2 712	
Sous-total autres titres détenus à long terme	9 343	10 074	9 770	10 362
VALEUR NETTE AU BILAN	545 413	771 216	544 902	747 755
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	561 180	786 983	555 215	758 068

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	457 210		438 989	
Titres cotés				
TOTAL	457 210		438 989	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	8				8
Avances consolidables	10 201	5 448	49		15 600
Créances rattachées	104	209	154		159
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	10 313	5 657	203	0	15 767
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	430 575	15 591	1 019		445 147
Avances consolidables	100 752	10 031	13 162	-2	97 619
Créances rattachées (1)	7 903	8 347	16 048	76	278
Dépréciations	-4 098	-2 910	-34		-6 974
Sous-total titres de participation	535 132	31 059	30 195	74	536 070
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	12 406		353	2	12 055
Avances consolidables					
Créances rattachées (1)	76	156	156	-76	0
Dépréciations	-2 712				-2 712
Sous-total autres titres détenus à long terme	9 770	156	509	-74	9343
VALEUR NETTE AU BILAN	544 902	31 215	30 704	0	545 413
TOTAL	555 215	36 872	30 907	0	561 180

(1) Reclassement de créances rattachées au niveau des avances concernées

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	152 809	14 650	-6 029		161 430
Amortissements et dépréciations	103 683	5 334	-2 425		106 592
VALEUR NETTE AU BILAN	49 126	19 984	-8 454	0	54 838
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 603	3	-168		5 438
Amortissements et dépréciations	4 158	251			4 409
VALEUR NETTE AU BILAN	1 445	254	-168	0	1 029
TOTAL	50 571	20 238	-8 622	0	55 867

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés	2 597	3 597
Comptes de stock et emplois divers	0	14
Débiteurs divers	94 508	70 227
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	10 338	4 086
VALEUR NETTE AU BILAN	107 443	77 924
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	43 213	68 763
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	14	7
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	257	457
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 894	2 304
Autres produits à recevoir	35 648	35 209
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	5 478	38 437
VALEUR NETTE AU BILAN	88 504	145 177
TOTAL	195 947	223 101

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	173 674	87 202	-64 385	-2 848		193 643
Sur opérations sur titres	2 159	1 222	-226		1	3 156
Sur valeurs immobilisées	6 810	3 157	-33			9 934
Sur autres actifs	669	193	-244		-1	617
Total des dépréciations - Actif	183 312	91 774	-64 888	-2 848	0	207 350

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	<= 3mois	>3mois <=1an	>1 an <=5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	3 188				3 188		3 188	1 140
- à terme				2 847	2 847	13	2 860	4 449
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	3 188	0	0	2 847	6 035	13	6 048	5 589
Opérations internes au Crédit								
Comptes ordinaires	74 800				74 800	763	75 563	46 086
Comptes et avances à terme	896 786	1 065 476	1 528 960	1 743 166	5 234 388	20 656	5 255 044	5 359 643
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	971 586	1 065 476	1 528 960	1 743 166	5 309 188	21 419	5 330 607	5 405 729

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	? 3mois	>3mois ?1an	>1 an ?5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	To
Comptes ordinaires créditeurs	1 153 018				1 153 018	38	1 153 056	1 153 056
Comptes d'épargne à régime spécial :	31 523	0	0	0	31 523		31 523	31 523
- à vue	31 523				31 523		31 523	31 523
- à terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle :	210 562	131 788	368 536	1 208	712 094	14 561	726 655	726 655
- à vue (1)	22 677				22 677		22 677	22 677
- à terme	187 885	131 788	368 536	1 208	689 417	14 561	703 978	703 978
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	1 395 103	131 788	368 536	1 208	1 896 635	14 599	1 911 234	1 911 234

(1) en 2009 ce poste était intégré dans les comptes ordinaires créditeurs pour un montant de 10 840 K€

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Particuliers	964 533	944 441
Agriculteurs	149 743	127 041
Autres professionnels	135 920	134 845
Sociétés financières	12 930	11 620
Entreprises	585 322	456 720
Collectivités publiques	3 107	5 567
Autres agents économiques	59 679	43 052
Total en principal	1 911 234	1 723 286
VALEUR AU BILAN	1 911 234	1 723 286

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					31/12/2009		
	<= 3mois	>3mois <=1an	>1 an <=5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	1 390	30			1 420	13	1 433	1 107
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	563 472	315 573	9 654	20 000	908 699	2 026	910 725	876 199
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	564 862	315 603	9 654	20 000	910 119	2 039	912 158	877 306

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	28	34
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	36 573	29 199
Versements restant à effectuer sur titres	4 513	9 555
VALEUR AU BILAN	41 114	38 788
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	51 869	44 485
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	2 210	2 722
Produits constatés d'avance	45 463	33 076
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	8 935	9 204
Autres charges à payer	59 315	53 826
Autres comptes de régularisation	4 444	6 654
VALEUR AU BILAN	172 236	149 967
TOTAL	213 350	188 755

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	709	1 103		-1 008	-1	803
Provisions pour autres engagements sociaux						
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 756	2 019		-1 324	1	3 452
Provisions pour litiges fiscaux						
Provisions pour autres litiges						
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	85 313	4 050		-4 400		84 963
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts (2)	18 559	11 205		-397		29 367
Provisions pour litiges et garanties de passif	630		-547	-1 034	1 016	65
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	8 528	7 526	-1 924	-668	-1 015	12 447
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	15 414	3 899		-9 035		10 278
Provisions réglementées et sub d'investissement	656				10	666
Autres provisions pour risques et charges (5)	6 329	4 684	-750	-831		9 432
VALEUR AU BILAN	138 894	34 486	-3 221	-18 697	11	151 473

(1) Dont provisions sectorielles pour 38 991 Milliers d'€ et provision collective Bâle II pour 44 579 Milliers d'€ au 31/12/2010.

(2) Comprend les impôts différés constatés dans les comptes individuels

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement

(4) Cette provision est constituée notamment à partir des bases statistiques et historiques du groupe, afin de couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, contrat dont les modalités de fonctionnement ont été définies par les pouvoirs publics. Il inclut une phase d'épargne et le cas échéant une phase de crédit dont les taux sont fixés et révisés par les pouvoirs publics. Dans ces conditions, cette provision permet d'assurer l'équilibre financier prospectif du contrat, en couvrant le risque net découlant, d'une part de l'encours de collecte excédentaire, et d'autre part de l'engagement d'accorder des prêts à taux réduit à l'échéance de la phase épargne.

(5) dont provisions pour fonds de solidarité mutuel pour 848 Milliers d'€ et 1 540 Milliers d'€ sur SELECTA I ainsi que 3 996 Milliers d'€ sur les charges d'intérêts futures sur DAT et péréquation projet "Nice" pour 1 442 Milliers d'€.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 109 079	1 021 560
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	437 629	425 800
Ancienneté de plus de 10 ans		
Total plans d'épargne-logement	1 546 708	1 447 360
Total comptes épargne-logement	469 703	475 436
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 016 411	1 922 796

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	43 900	53 961
Comptes épargne-logement	155 929	166 644
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	199 829	220 605

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 535	2 153
Ancienneté de plus de 10 ans	6 459	3 023
Total plans d'épargne-logement	7 994	5 176
Total comptes épargne-logement	2 284	10 238
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	10 278	15 414

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	5 175	3 899	1 080	7 994
Comptes épargne-logement :	10 239		7 955	2 284
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	15 414	3 899	9 035	10 278

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dette actuarielle au 1er janvier	17 322	16 834
Coûts des services rendus sur la période	1 113	1 017
Effet de l'actualisation	884	896
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		283
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 870	-1 428
(Gains) / pertes actuariels	806	-280
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	18 255	17 322

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Coûts des services rendus sur la période	1 113	1 017
Effet de l'actualisation	884	896
Rendement attendu des actifs sur la période	-648	-675
Amortissement du coût des services passés	24	24
Autres gains ou pertes	1 253	287
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 626	1 549

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	17 082	17 066
Rendement attendu des actifs	648	675
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-446	-566
Cotisation de l'employeur	2 608	1 335
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 870	-1 428
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE	18 022	17 082

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2010	31/12/2009
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,6%	77,0%
-% d'actions	9,6%	15,7%
-% autres actifs	6,8%	7,3%

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
(Provisions) / actifs au 1er janvier	18	232
Cotisation de l'employeur	2 608	1 335
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 626	-1 549
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DECEMBRE	0	18

Rendement des actifs des régimes : 3,60%

Hypothèses actuarielles utilisées : 3,65%

NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2009
	<= 3 mois	>3mois <=1an	>1 an <=5 ans	>5 ans				Total
Dettes subordonnées à terme (1) (2)	0	0	22 245	30 000	52 245	75	52 320	64 878
Euro			22 245	30 000	52 245	75	52 320	64 878
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0		0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0		0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)					0		0	
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
C/C bloqués des Caisses Locales					0		0	
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0		0	
VALEUR AU BILAN	0	0	22 245	30 000	52 245	75	52 320	64 878

(1) Les dettes subordonnées sont émises en Euros

(2) Le taux d'intérêt est fixe

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 592 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 399 milliers d'euros au 31 décembre 2009

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres					
	Capital (1) (2)	Primes, réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2008	100 074	698 256			48 550	846 880
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008					-6 956	-6 956
Variation de capital (1)						0
Variation des primes et réserves (2)		41 594				41 594
Affectation du résultat social 2008					-41 594	-41 594
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2009					54 338	54 338
Autres variations						656
Solde au 31 Décembre 2009	100 074	739 850	0	656	54 338	894 918
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009					-7 555	-7 555
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		46 783				46 783
Affectation du résultat social 2009					-46 783	-46 783
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2010					58 557	58 557
Autres variations				10		10
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2010	100 074	786 633	0	666	58 557	945 930

Commentaires :

- (1) Le capital souscrit non appelé est nul
 (2) Dont 142 443 milliers d'euros de primes d'émission
 (3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	945 930	894 918
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	52 320	64 878
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	998 250	959 796

NOTE 20 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	85 896	85 883	60 277	60 272
Devises	43 538	43 538	29 984	29 984
Euros	42 358	42 345	30 293	30 288
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	85 896	85 883	60 277	60 272

NOTE 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	3 151 528	309 563	3 461 091	2 551 068
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	3 151 528	309 563	3 461 091	2 551 068
Swaps de taux d'intérêt	3 150 929	309 563	3 460 492	2 551 068
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	599		599	0
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	390 000	37 596	427 596	482 536
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	390 000	37 596	427 596	482 536
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	390 000	34 444	424 444	479 007
Vendus		1 264	1 264	1 497
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		944	944	1 016
Vendus		944	944	1 016
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	3 541 528	347 159	3 888 687	3 033 604

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 257 164	1 199 553	1 003 775	1 257 164	1 199 553	1 003 775			
Swaps de devises	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	50 640	253 000	123 956	50 640	253 000	123 956			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	599	0	0	599					
Sous total	1 308 403	1 452 553	1 127 731	1 308 403	1 452 553	1 127 731	0	0	0
Opérations de change à terme	152 475	19 304		152 475	19 304				
TOTAL	1 460 878	1 471 857	1 127 731	1 460 878	1 471 857	1 127 731	0	0	0

21.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt (1)	-31 428	3 460 492	-38 289	2 551 068
Swaps de devises				
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	642	427 597	271	482 536
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux		599		
Sous total	-30 786	3 888 688	-38 018	3 033 604
Opérations de change à terme		171 778		120 550
TOTAL	-30 786	4 060 466	-38 018	3 154 154

(1) La juste valeur mentionnée est une valorisation pied de coupon.

21.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	4 921	960 133	2 190 796	304 642
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)

		Classification au 31/12/2010			
Nouveau portefeuille	Ancien portefeuille	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
	Position ouverte isolée		NEANT		
	Micro-couverture	4 921			2 293
	Macro-couverture				NEANT
	Swaps de transaction		NEANT	NEANT	

NOTE 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	12 575	8 957	9 068	8 361
Risques sur les autres contreparties	6 300	2 361	6 895	2 247
Total avant effet des accords de compensation	18 875	11 318	15 963	10 608
Dont risques sur contrats de :				
taux d'intérêt, change et matières premières	18 875	11 300	15 963	10 591
dérivés actions et sur indices		18		17
Total avant effet des accords de compensation	18 875	11 318	15 963	10 608
Incidences des accords de compensation	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	18 875	11 318	15 963	10 608

NOTE 23 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 862	7 134
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 037	24 068
Sur opérations avec la clientèle	318 810	333 565
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (1)	6 525	9 610
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre (1)	1 999	
Autres intérêts et produits assimilés	625	285
Intérêts et produits assimilés	355 858	374 662
Sur opérations avec les établissements de crédit	-10 233	-6 448
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-140 930	-174 092
Sur opérations avec la clientèle	-36 864	-40 187
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-33 232	-20 222
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (2)		-17 827
Sur dettes représentées par un titre (2)	-11 724	
Autres intérêts et charges assimilées	-948	-156
Intérêts et charges assimilées	-233 931	-258 932
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERET ET REVENUS ASSIMILES	121 927	115 730

(1) les intérêts et produits assimilés liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "autres intérêts et produits assimilés". Le solde de ces opérations s'élevait à 2 728 milliers d'euros en 2009

(2) les intérêts et charges assimilés liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "autres intérêts et charges assimilés". Le solde de ces opérations s'élevait à 17 790 milliers d'euros en 2009.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 24 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement	1 938	1 986
Livret développement durable		
Titres d'investissement	4 588	4 874
Opérations diverses sur titres	1 999	2 750
Revenus des titres à revenus fixes	8 525	9 610
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	25 433	25 076
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	25 433	25 076
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	33 958	34 686

NOTE 25 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	222	-145	77	334	-107	227
Sur opérations internes au crédit agricole	34 147	-14 007	20 140	31 326	-22 412	8 914
Sur opérations avec la clientèle (1)	38 072	-341	37 731	34 115		34 115
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	128		128	161		161
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	7		7	7		7
Sur prestations de services financiers (2)	73 354	-8 873	64 481	76 934	-6 305	70 629
Provision pour risques sur commissions	1 498	-4 411	-2 913	227	-464	-237
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	147 428	-27 777	119 651	143 104	-29 288	113 816

(1) En 2010 les frais de dossiers de prêts sont classés en produits d'intérêts pour un montant de 5 670 K€

(2) dont prestations d'assurance-vie : 14 277 K€

NOTE 26 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	129	110
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-541	-66
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	-412	44

**NOTE 27 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE
PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-526	-637
Reprises de dépréciations	226	10 775
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-300	10 138
Plus-values de cession réalisées	1 804	3 205
Moins-values de cession réalisées	-30	-8 825
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 774	-5 620
Solde des opérations sur titres de placement	1 474	4 518
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	1 474	4 518

NOTE 28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun	3 918	3 518
Refacturation et transfert de charges	62	68
Reprises provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	3 980	3 586
Charges diverses	-1 708	-1 213
Quote part des opérations faites en commun	-1 273	-1 197
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 981	-2 410
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	999	1 176

NOTE 29 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	50 888	50 109
Charges sociales :	25 922	24 750
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	7 801	6 290
Intéressement	5 907	4 687
Participation	2 170	3 083
Impôts et taxes sur rémunérations	7 238	6 403
Total des charges de personnel	92 125	89 032
Refacturation et transferts de charges de personnel	-4 379	-4 037
FRAIS DE PERSONNEL NETS	87 746	84 995
Frais administratifs		
Impôts et taxes	4 159	4 167
Services extérieurs	49 994	46 887
Autres frais administratifs	151	-544
Transfert de charges	-52	-29
Total des charges administratives	54 252	50 481
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	54 252	50 481
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	141 998	135 476

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	262	256
Non cadres	1 041	1 083
TOTAL	1 303	1 339

Commentaire :

Les nombres indiqués représentent les effectifs moyens utilisés.

En conséquence l'effectif publié en 2009 (1228) a été modifié sur la même méthode.

NOTE 30 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et dépréciations	94 019	87 390
Dépréciations de créances douteuses	84 469	70 469
Autres provisions et dépréciations	9 550	16 921
Reprises de provisions et dépréciations	-67 081	-64 957
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-59 542	-61 455
Autres reprises de provisions et dépréciations	-7 539	-3 502
Variation des provisions et dépréciations	26 938	22 433
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	1 170	973
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	9 807	7 418
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	-623	-314
Pertes sur risques opérationnels	509	1 411
COÛT DU RISQUE	37 801	31 921

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises (capital & accessoires) : 7 498 K€
Dont utilisées en couverture de pertes sur créances non compromises : 2 309 K€

NOTE 31 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	2 909	2 588
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 909	2 588
Reprises de dépréciations	33	7 077
Sur titres d'investissement	0	1 654
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	33	5 423
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-2 876	4 489
Sur titres d'investissement	0	1 654
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 876	2 835
Plus-values de cessions réalisées	2 217	35
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 217	35
Moins-values de cessions réalisées	49	7 947
Sur titres d'investissement	0	2 610
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	2
Pertes sur créances liées à des titres de participation	49	5 335
Solde des plus et moins-values de cessions	2 168	-7 911
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 168	-5 302
Solde en perte ou en bénéfice	-708	-3 422
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	91	788
Moins-values de cessions		-302
Solde en perte ou en bénéfice	91	486
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-617	-2 936

NOTE 32 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

La Caisse Régionale du Finistère ne constate aucun événement de ce type.

NOTE 33 AFFECTATION DES RESULTATS

BENEFICE DE L'EXERCICE	
<u>Affectation</u>	
- Intérêts aux parts	2 368
- Rémunération des CCA	5 283
- Réserve légale	38 179
- Réserve statutaire	12 727
	58 557

NOTE 34 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale du Finistère

<i>(en milliers d'euros)</i>	Société Ernst & Young	%	Cabinet ROUXEL- TANGUY	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	67	100%	67	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	67	100%	67	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	67	100%	67	100%

(1) Les montants mentionnés sont en HT

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

[- L'annexe publiée au BALO doit comporter l'attestation des commissaires aux comptes.

- Les établissements doivent, en outre, préciser les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public.]